

## **SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE | PRÉSENTATION DU MAIRE**

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le Maire présentera la situation financière actuelle et prévisionnelle de la ville avant le 31 décembre 2015. Cette présentation devra s'effectuer au moins 30 jours avant l'adoption du budget 2016.

Voici les points saillants de la situation financière de la ville au 9 novembre 2015 :

### **REVENUS**

- Prévission des revenus totaux de 17 333 851 \$
- Affectation au surplus non-affecté 2014 de 357 700 \$

Dû au pacte fiscal transitoire de 2015

- Grand total de 17 691 551 \$
- Anticipation des revenus d'environ 17 900 000 \$

103,3 % des revenus budgétés

L'écart positif est attribuable principalement aux mesures d'atténuation du gouvernement provincial, à la suite du dépôt du pacte fiscal 2015 (238 400 \$), à l'ajustement tardif d'en-lieux de taxes 2013 et au montant élevé de droits de mutation immobilière.

### **DÉPENSES**

- Anticipation des dépenses encourues en 2015, en plus des affectations prévues, de l'ordre de 17 707 000 \$,

Avaient été budgétées à 17 691 551 \$.

- Le montant du budget emprunté au surplus non affecté de 357 700 \$ ne sera finalement pas utilisé.

### **SURPLUS**

- Un surplus approximatif de 193 000 \$ sera tout de même généré.

Le rapport complet peut être consulté [ici](#)

## **AGENCE DE SÉCURITÉ | RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ANNÉE 2016**

Le contrat avec la compagnie Agence de sécurité Dynamic Inc. a été renouvelé pour l'année 2016. Les agents de la firme poursuivront donc leur travail au sein de la patrouille municipale. Les services de la firme avaient été retenus en juillet 2014 et se sont avérés à la hauteur des attentes.

Le conseil en profite pour vous rappeler que vous pouvez rejoindre la patrouille municipale la semaine, durant les heures normales de travail, au 514-457-5199-5500, et le soir et les fins de semaine au 514-630-1234.

La mission première de la patrouille municipale est de faire appliquer et de faire respecter les règlements municipaux. Pour toute urgence ou pour dénoncer des actes criminels veuillez

toujours communiquer avec le 911.

[Pour plus d'info sur la patrouille municipale](#)

## **PROJET RÉTINE | RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LE SPVM**

Le conseil est fier de s'associer de nouveau au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du projet Rétine. Mis sur pied en 2013, ce projet vise principalement à favoriser la collaboration entre les différentes ressources lors de la disparition de personnes vulnérables dont la vie peut être en danger. Le renouvellement de cette entente permettra au SPVM de continuer à transmettre des informations à la patrouille municipale, afin de déployer les ressources appropriées aux recherches et de retrouver la personne manquante le plus rapidement possible.

Considérant le vieillissement de la population et, par conséquent, le nombre toujours grandissant de personnes atteintes de maladies dégénératives (Alzheimer, démence, etc.), il est primordial que toutes les ressources disponibles puissent unir leurs efforts vers l'atteinte d'un but commun.

### QUOI FAIRE EN CAS DE DISPARITION D'UNE ENFANT OU D'UNE PERSONNE VULNÉRABLE

- 1) Effectuez tout d'abord une recherche rapide aux environs de l'endroit où cette personne a été aperçue la dernière fois.
- 2) Appelez immédiatement le 9-1-1 et demander l'assistance de votre poste de quartier.
- 3) Préparez une liste d'informations pertinentes, telles que :
  - Le dernier endroit où la personne manquante a été vue;
  - Une description des vêtements qu'elle portait;
  - Les problèmes de santé de celle-ci (allergies, maladies chroniques, médication);
  - Toute autre information appropriée.

[Pour plus d'informations](#)

## **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

Cette entente signée en 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada consiste au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. Ainsi, les municipalités du Québec pourront se partager une somme de 2,67 G\$ répartie sur les années 2014 à 2018

inclusivement.

Dans le cadre de ce programme, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue recevra 1 560 864 \$, répartis sur cinq ans. Ces sommes pourront être investies dans la réfection ou la construction d'infrastructures (aqueduc, égouts, voirie locale, bâtiments municipaux à vocation culturelle, communautaire, sportive, etc.).

Les projets retenus sont essentiellement tirés du plan d'intervention des infrastructures de la ville, et seront annoncés dans le cadre du Programme Triennal d'immobilisation 2015-2016-2017 qui sera adopté par le conseil municipal en décembre 2015.

[Pour plus d'information sur le programme TECQ](#)

### **DÉPÔT DE NEIGE USÉE | HIVER 2015-2016**

Lors de la séance du conseil tenue en octobre dernier, l'entente avec la ville de Kirkland pour l'utilisation du dépôt à neige usée a été reconduite pour la saison 2015-2016. Cette entente permettra à Sainte-Anne-de-Bellevue d'y déposer une quantité maximale de 10 000 m<sup>3</sup> pour la saison.

La ville de Pincourt a toutefois décidé de ne pas renouveler l'entente pour l'utilisation de leur dépôt à neige. Le conseil leur a demandé de reconsidérer cette décision puisque la Ville n'a pour l'instant aucune autre alternative pour déposer la neige excédentaire. Cette demande a été refusée.

Par conséquent, la gestion du déneigement se fera différemment cet hiver, et ce, plus particulièrement dans le village, afin de minimiser le transport de neige au dépôt de la ville de Kirkland.

En cas de problème, n'hésitez pas à communiquer avec le service des travaux publics :

- La semaine, durant les heures normales de travail : 514-457-5500
- Le soir et les fins de semaine : 514-632-1234

### **LA PÉRIODE DES FÊTES ARRIVE : SOYEZ GÉNÉREUX!**

Cette année encore, le conseil désire offrir son support aux personnes plus démunies en participant à ces traditionnelles activités communautaires :

- La Guignolée : 6 décembre 2015;
- Le Solstice Jam : 12 décembre 2015

Nous vous invitons tous à être généreux dans cette période de réjouissance!

## **RENOUVELLEMENT DE L'AVIS DE RÉSERVE FONCIÈRE | RUE SAINTE-ANNE**

En décembre 2013, la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a imposé une réserve foncière valide pour une période de deux ans au 60, rue Sainte-Anne. Le conseil procède actuellement à certaines évaluations de due-diligence. Pour compléter le tout, il faudra prévoir un renouvellement de la réserve foncière pour une autre période de deux ans.

## **PLAN DE MESURE D'URGENCE | FORMATIONS, SIMULATION & PRÉPARATION**

Le 6 novembre dernier, Mme le maire, la présidente du comité de sécurité publique et circulation, le coordonnateur de l'escouade de Sainte-Anne-de-Bellevue et les membres de l'administration municipale ont reçu la première formation du plan de mesure d'urgence révisé.

Cette formation a été donnée par le centre de sécurité civile de la Ville de Montréal. D'autres formations se tiendront au cours de l'année 2016 en plus de la tenue d'une simulation d'une situation d'urgence.

L'hiver arrivant à grands pas, le conseil profite de cette occasion pour vous rappeler l'importance pour chaque ménage d'avoir sous la main une trousse d'urgence pouvant couvrir une période minimale de 72 heures.

Pour obtenir plus d'information sur ces trousse, vous pouvez consulter le guide de [« Préparation aux urgences 72 heures votre famille est-t'elle prête ? »](#) de Sécurité publique Canada.

## **À METTRE À VOTRE AGENDA EN DÉCEMBRE**

8 décembre, 18 h 30 : Réunion extraordinaire du Conseil municipal.

12 décembre : Le Solstice Jam - spectacle bénéfique au profit du Comptoir alimentaire.

14 décembre, 19 h 30 : Réunion régulière du Conseil municipal.

15 décembre, 19 h 30 : Séance publique d'information - Budget 2016 et Programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018.

21 décembre, 18 h 15 : Réunion extraordinaire du conseil - Adoption du Budget 2016 et Programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018.